

*Sous la direction  
de Bernard Dompnier*



*Collection Histoires croisées*

# LES CÉRÉMONIES EXTRAORDINAIRES

DU CATHOLICISME

# BAROQUE

*Presses Universitaires Blaise-Pascal*



LES CÉRÉMONIES  
EXTRAORDINAIRES

DU CATHOLICISME

BAROQUE



Presses Universitaires Blaise-Pascal ©

*Collection "Histoires croisées"*  
*publiée par le Centre d'Histoire "Espaces et Cultures" (C.H.E.C.), Clermont-Ferrand*

*Préparation de l'édition : Christophe LAURENT*

*Illustration de couverture :*  
*L. Courtin, Cusset, lithographie extraite de l'Ancien Bourbonnais*  
*par Achille Allier, 1838.*  
*BCIU de Clermont-Ferrand, cliché UBP*

*Vignette : Peter-Paul Rubens, Triunfo de la Iglesia, 1626 (détail),*  
*Musée du Prado, Madrid*

*ISBN 978-2-84516-403-1*  
*Dépôt légal : premier trimestre 2009*

*Sous la direction  
de Bernard Dompnier*



*Collection Histoires croisées*

# LES CÉRÉMONIES EXTRAORDINAIRES DU CATHOLICISME BAROQUE

2 0 0 9

*Presses Universitaires Blaise-Pascal*



LE CATHOLICISME,  
LA CITÉ, LA POLITIQUE

---

DEUXIÈME  
PARTIE



FASTES PRINCIFIERS ET CULTE EUCHARISTIQUE  
 AU PAYS DE LIÈGE : CÉRÉMONIES BAROQUES  
 AU CŒUR D'UNE PRINCIPAUTÉ ECCLÉSIASTIQUE  
 DES XVII<sup>e</sup> ET XVIII<sup>e</sup> SIÈCLES

*Marie-Élisabeth Henneau*

À l'époque moderne, la principauté épiscopale de Liège présente certaines composantes propres à définir le concept de baroque, à défaut de pouvoir prétendre figurer parmi les terres d'élection d'une architecture du même nom. Les pratiques cérémonielles et leurs productions éphémères de mises en mots, en lumière, en sonorité, en matériaux provisoires, révèlent, sous couvert d'une apparente cohésion, bien des ruptures, au sein d'un pays dont le prince est aussi un évêque et où le religieux et le politique sont appelés, à manifester, avec des artifices identiques, un pouvoir idéalement un et pourtant divisé.

Pris dans le tourbillon des affrontements internationaux mais également déchiré par des rivalités intestines, ce territoire est un lieu de conflits permanents. Si le prince exerce une autorité dite "principale" qui équivaut, à la fin de l'Ancien Régime, à une véritable souveraineté, cette dernière est néanmoins limitée en amont par l'empereur, en aval par les trois corps qui assurent la représentation corporative des gouvernés, au premier rang desquels figure le puissant chapitre cathédral, l'un des plus imposants d'Empire, qui élit le prince et gère les affaires spirituelles et temporelles du pays en son absence. Le prince assume donc des prérogatives classiques du pouvoir, mais jamais seul ni sans partage. À son avènement, une capitulation lui est

imposée par ce chapitre avec lequel il entretient des rapports tendus et souvent ambigus.

Liège est aussi un diocèse sur lequel l'évêque, qui cumule d'autres bénéfices, exerce de loin une juridiction effectivement prise en charge par des dignitaires locaux. Après le concile de Trente, l'Église de Liège s'associe avec une relative tiédeur aux processus de réforme. Les initiatives isolées ne manquent pas mais ne participent d'aucun projet d'envergure. Si l'ordinaire de Liège correspond peu au modèle tridentin, il ne se désintéresse pas pour autant de l'image de marque de l'institution qu'il est censé servir. Il s'engage avec ténacité dans la lutte anti-protestante et la défense de l'orthodoxie et soutient toute politique de prestige en faveur de son Église. Les réformes se mettent en place avec lenteur et toujours à l'issue de tensions entre l'évêque et son chapitre, mais aussi entre séculiers et réguliers. Il n'empêche qu'à défaut de vents vivifiants, de légères brises viennent quelquefois régénérer certaines institutions locales<sup>1</sup>.

C'est surtout dans le microcosme de la cité de Liège que se manifestent la diversité et la polymorphie des pouvoirs en place. La libre élection des autorités communales y entraîne la polarisation de la population en deux partis, l'un contestant le pouvoir du prince et réclamant une politique étrangère favorable à la France, l'autre soutenant les intérêts de l'Empire et approuvant l'autorité du souverain. Ce dernier n'a de cesse de juguler les opposants et de réduire le pouvoir du magistrat. Liège est dès lors le théâtre de fréquents affrontements. À mesure que s'y déploient conspirations et manœuvres clandestines, se manifeste, en contrepoint, un besoin de célébrer l'ordre, la transparence et l'union, comme fondements de la vie politique. Des manifestations publiques, commanditées par les pouvoirs en place, vont ainsi superposer au chaos une apparence d'ordre en célébrant l'harmonie prétendument retrouvée<sup>2</sup>. La ville est par ailleurs exsangue sur le plan économique, mais il s'agit ici de mettre en scène une supposée prospérité et d'en faire la démonstration dispendieuse par un déploiement de fastes et l'octroi de largesses. Chacun fait assaut de créativité et de prodigalité pour en remonter à l'adversaire et se positionner favorablement dans cette course au pouvoir absolu.

1. Étienne HÉLIN, Marie-Élisabeth HENNEAU et Jean-Pierre MASSAUT, *Liège, Histoire d'une Église*, t. III, *Du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Strasbourg, 1993.

2. Cf. Margaret Mac GOWAN, "Concordia Triumphs, l'ordre rétabli au moyen de la fête", *Image et spectacle*, Amsterdam-Atlanta, 1993, p. 5-24 ; Marie-France WAGNER, "Le spectacle de l'ordre exemplaire ou la cérémonie de l'entrée dans la ville", *Les Arts du spectacle dans la ville*, Paris, 2001, p. 113-135.

Liège est aussi la ville aux cent clochers, avec son immense cathédrale, son vaste enclos canonical réservé aux soixante chanoines tréfonciers, tous aux plus titrés et prébendés, avec ses sept collégiales, ses trente paroisses, ses abbayes prestigieuses, ses couvents en nombre croissant, ses nombreux établissements hospitaliers et ses béguinages. En son sein gravite un univers de gens évidemment ordonnés à la défense d'une cause commune, mais nullement épargnés par les tensions internes, que des fêtes liturgiques viennent momentanément couvrir d'un voile de concorde afin de manifester au monde l'unicité de Dieu et de son Église, aux portes du protestantisme.

Espace d'appropriation de diverses instances politiques et religieuses, la ville est dès lors le théâtre privilégié des multiples représentations de ces pouvoirs diversifiés qui s'épaulent, se confrontent, s'entrechoquent ou se détruisent sous les yeux d'une population elle aussi appelée à figurer selon les cas en partenaire actif ou en simple spectateur des événements.

Les joyeuses entrées<sup>3</sup> du prince dans la ville de Liège proposent une mise en scène fastueuse de relations idéalisées unissant le souverain, les pouvoirs locaux et la population<sup>4</sup>. Les autorités prennent le risque d'un spectacle destiné à faire résonner harmonieusement diverses voix, sans pour autant masquer les réelles discordances. Ces cérémonies révèlent ainsi les véritables rapports de force en présence, chacun des partis cherchant à sauvegarder ses prérogatives, sous couvert d'une rencontre pacifique, et à se montrer sous son jour le plus glorieux dans l'espoir d'en remonter à l'autre.

**3.** Cf. Jean JACQUOT, "Joyeuse et triomphante entrée", *Les Fêtes de la Renaissance*, Paris, 1975, t. I, p. 10-19 ; Joël BLANCHARD, "Les entrées royales : pouvoir et représentation du pouvoir à la fin du Moyen Âge", *Littérature*, n° 50, 1983, p. 3-14 ; Alain ROY, "Pouvoir municipal et prestige monarchique : les entrées royales à Paris en 1660, à Strasbourg en 1681 et 1744", *Pouvoir, ville et société en Europe, 1650-1750*, Paris, 1983, p. 317-333 ; Christian DE MÉRINDOL, "Théâtre et politique à la fin du Moyen Âge. Les entrées royales et autres cérémonies. Mises au point et nouveaux aperçus", *Théâtre et spectacles, hier et aujourd'hui. Moyen Âge et Renaissance*, Paris, 1991, p. 179-212 ; M.-F. WAGNER (dir.), *Cahier du groupe de recherche sur les entrées royales (1615-1660)*, Université Concordia, 1999.

**4.** Albert VERSCHUEREN, *Fêtes et solennités liégeoises durant l'Ancien Régime*, 2 vol., mémoire inédit, Université de Liège, 1978-1979.

Le scénario des festivités<sup>5</sup> organisées en 1581<sup>6</sup> et en 1613<sup>7</sup>, en l'honneur des princes Ernest († 1612) et Ferdinand de Bavière († 1650), est rapporté par plusieurs chroniqueurs du XVII<sup>e</sup> siècle<sup>8</sup>. La ville se met à la fête pour rappeler au prince ses privilèges et ses franchises et afficher avec orgueil une prétendue prospérité<sup>9</sup>. La rue devient un espace d'appropriation des diverses instances du pouvoir, qui investissent des lieux symboliques : portes et remparts, place du marché et bâtiments communaux, cathédrale et palais épiscopal, tous transfigurés par un décor surajouté, propre à exprimer les prétentions des uns et des autres. Les événements majeurs prennent place au cours de deux journées, prolongées par plusieurs semaines d'agapes.

Le moment fort de la première journée débute par l'arrivée du cortège princier<sup>10</sup>. Escorté de sa cour, le souverain est accueilli à bonne distance de la ville par la noblesse locale qui l'accompagne jusqu'aux remparts au cours d'une fastueuse cavalcade. Le souverain est invité à prononcer un premier serment devant les représentants de la cité venus l'attendre extra-muros. Au son des fanfares et des détonations, le cortège poursuit son avancée en direction des portes de la ville, manifestant par son strict ordonnancement les aspirations d'une société dirigeante très hiérarchisée, mais désireuse de convaincre la population d'une harmonie possible entre ses membres. En 1581, les hallebardiers ouvrent la marche, suivis des gouverneurs des places fortes du pays, de la noblesse locale, puis de la cour princière. Ernest chevauche entre les deux bourgmestres, précédé d'un porte-bannière aux armes du prince et des diverses parties de la principauté, du grand mayeur bran-

5. "Cérémonies qui s'observent à l'entrée d'un prince et évêque de Liège", *Chronique archéologique du pays de Liège*, t. XVII, 1926, p. 14-15.

6. Bibliothèque de l'Université de Liège [BuL], ms. Wittert 85, f<sup>os</sup> 475 et *sqq.* ; BuL, ms. 182, f<sup>os</sup> 443-445 ; BuL, mss 691, f<sup>os</sup> 161 v<sup>o</sup>-162 v<sup>o</sup> ; BuL, ms. 1745, f<sup>o</sup> 148 ; BuL, ms. 1746, f<sup>os</sup> 151-154 ; Jean POLIT, *Panegyrici ad christiani orbis principis*, Cologne, J. Gymnicus, 1588 ; Robert TURNER, *Panegyricii de duobus triumphis*, Ingolstadt, A. Sartorius, 1609, p. 89-154 ; J. DE CHESTRET DE HANEFFE, "La joyeuse entrée d'Ernest de Bavière à Liège", *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. XXIV, 1894, p. 123-159 ; Eugène POLAIN, "La vie à Liège sous Ernest de Bavière", *ibid.*, t. LV, 1938, p. 45-63.

7. BuL, ms. 162 A, f<sup>os</sup> 239 et *sqq.* ; BuL, ms. 174, p. 232-234 ; BuL, ms. 182, f<sup>os</sup> 463-490 ; *Recueil des Ordonnances de la Principauté de Liège*, Bruxelles, 2<sup>e</sup> série, t. II, 1871, p. 304 ; Mathieu L. POLAIN, "La joyeuse entrée de Ferdinand de Bavière à Liège", *Récits historiques de l'ancien pays de Liège*, Bruxelles, 1866, p. 309-336.

8. Cf. la description de ces manuscrits dans *Chroniques liégeoises*, t. II, Bruxelles, 1931, p. 273-339, et Jean HOYOUX, *Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque de l'Université de Liège*, Liège, 1970.

9. Cf. Roger CHARTIER, "Discipline et invention. Les fêtes en France. XV<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles", *Diogenes*, n<sup>o</sup> 110, 1980, p. 51-71.

10. Cf. Christian DE MÉRINDOL, "Le prince et son cortège. La théâtralisation des signes du pouvoir à la fin du Moyen Âge", *Les Princes et le pouvoir au Moyen Âge*, 1993, p. 303-323.

dissant le bâton de justice, des chambellans, des échevins munis de masses d'argent, et du maréchal héréditaire de la principauté, en armure, un glaive sur l'épaule droite. Le prince se trouve ainsi encadré par les plus hautes instances de la cité, à l'image de son pouvoir que les autorités locales espèrent limiter. Au siècle suivant, Ferdinand gagne symboliquement du terrain dans le cortège, précédant les deux bourgmestres, alors relégués au second plan. Pour la première fois, un carrosse vide figure dans le cortège entre le grand mayeur et le greffier de la cité. Il n'est toutefois pas fait usage de dais pour la circonstance<sup>11</sup>.

Les clés de la cité, une fois remises au prince, sont aussitôt restituées aux bourgmestres en gage d'alliance pacifique entre les deux pouvoirs. La rencontre du prince avec sa ville se concrétise ensuite dans un échange de formules rituelles censées lui rappeler les limites de son pouvoir. Approchant des remparts, le souverain voit les portes se fermer brusquement et le rester, malgré ses sommations. Ce n'est que sur ordre des bourgmestres qu'elles s'ouvrent enfin. La progression du cortège est encore interrompue par l'échange de serments entre le prince et la compagnie des arbalétriers, massés aux abords des remparts<sup>12</sup>. Une fois ces rites accomplis, la population massée derrière d'impressionnantes haies d'honneur découvre enfin le visage du prélat. En son honneur, la ville s'est transfigurée : chatoiement des bannières et emblèmes colorés, livrées remises à neuf des corporations, feuillages luxuriants et bouquets odorants, tirs de bombardes et sonneries de trompettes... tous les sens sont sollicités pour goûter la présence enfin réelle d'un prince jusqu'alors absent<sup>13</sup>.

La suite de l'après-midi se déroule en trois temps et trois lieux, appelés à signifier la rencontre du prince avec sa ville, avec son Église et avec son peuple. La symbolique nuptiale est convoquée dès la première halte pour exprimer l'union espérée entre la cité et son prince. Le cortège s'arrête devant un arc de triomphe<sup>14</sup>, construction éphémère grandiose où se conjuguent allégories savantes, figures mythologiques et inscriptions latines pour célébrer l'alliance supposée des pouvoirs en présence, définir le modèle du prince, idéalement doté de prudence et de tempérance, et glorifier la figure

**11.** Cf. Élie KONIGSON, "La cité et le Prince. Premières entrées de Charles VIII (1484-1486)", *Les Fêtes de la Renaissance*, t. III, p. 57.

**12.** Formule du serment reproduite dans BuL, ms. 1023, pièce 21.

**13.** Cf. Daniel VAILLANCOURT, "La ville des entrées royales : entre transfiguration et défiguration", *XVII<sup>e</sup> siècle*, t. LIII, 2001, p. 491-508.

**14.** BuL, ms. 182, f<sup>os</sup> 476-478. Cf. Zdzislaw BIENIECKI, "Quelques remarques sur la composition architecturale des arcs de triomphe à la Renaissance", *Les Fêtes de la Renaissance*, t. III, p. 201-210.

de l'élu tout autant que celles des bourgmestres<sup>15</sup>. Couvrant les vivats de la foule et les détonations des mousquetons, un orchestre au sommet de l'édifice transmet la version symphonique des espoirs formulés, sous forme versifiée, par une jeune fille amenée des sommets à la faveur d'une ingénieuse machinerie<sup>16</sup>.

La cité offre à son hôte des cadeaux prestigieux et des promesses de fidélité. La symbolique de l'échange-don se manifeste à la fois par des offrandes et des dialogues solennels. Le rite révèle une nécessaire réciprocité d'obligations. Il offre à chacun l'occasion de définir fermement son identité, ses droits, son rôle. Chacun cherche à masquer ses faiblesses et à impressionner l'autre, malgré l'expression réitérée de promesses complaisantes. La ville attend du prince le déploiement des qualités du bon prince chrétien : justice, paix et prodigalité. Le prince répond par une prestation de serment et des paroles bienveillantes. Par derrière la mise en scène, on perçoit une ville en proie aux difficultés qu'elle ne masque pas dans ses implorations. Au-delà des serments et des signes de soumission consentis, le prince revendique un pouvoir fort, de type monarchique. Le rite révèle tout autant la subsistance d'un pouvoir urbain hiérarchisé que la structure du pouvoir princier en profonde évolution. Sur la place du marché, des tableaux allégoriques évoquent les attentes du pays : *Église* et *Foi* en appellent au maintien de l'orthodoxie et à la protection de l'institution ecclésiastique, *Justice* et *Paix* soutiennent les aspirations de l'État noble, *Prodigalité* et *Liberté* expriment les espoirs du peuple en la magnanimité de ses dirigeants. En 1581, une quatrième scène suggère la manière de rendre équitablement la justice. En 1613, le souci d'en remonter au prince cède le pas à la prouesse technique au service d'un divertissement mythologique<sup>17</sup>. Cette représentation est censée susciter un sentiment de communion entre tous les assistants, élément déterminant pour la survie du corps social.

Le prince quitte ensuite ses attributs de souverain temporel pour revêtir les ornements liturgiques propres à sa dignité épiscopale. Le deuxième acte s'ouvre sur une nouvelle rencontre : l'Église de Liège accueille son pasteur. Après avoir baisé la croix présentée par le prévôt de la cathédrale, l'évêque

**15.** Françoise SIGURET, *L'Œil surpris. Perception et représentation dans la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1993.

**16.** Les textes, conservés dans BuL, ms. Wittert 85 et ms. 162 A, ont été publiés par E. POLAIN, "La vie à Liège sous Ernest de Bavière", *art. cit.*, p. 57, et M. POLAIN, "La joyeuse entrée de Ferdinand de Bavière à Liège", *art. cit.*, p. 14-15.

**17.** Antoine AUDA, *La Musique et les musiciens de l'Ancien pays de Liège, Essai bio-bibliographique sur la musique liégeoise depuis ses origines*, Bruxelles, Liège, Paris, 1930, p. 196-197.

pénètre dans la nef, précédé du clergé, des deux bourgmestres et du grand maréchal, mais entouré, cette fois, du doyen et du prévôt du chapitre. Un *Te Deum* retentit tandis que le prélat s'avance devant l'autel pour jurer la capitulation, ensemble de concessions consenties au chapitre. L'évêque rejoint alors son siège, sous un baldaquin, pendant qu'à l'extérieur une pluie de monnaies témoigne au peuple de la bienveillance princière. À l'issue de cette solennité, le cortège se reforme pour conduire le prélat au palais, au son des fanfares et des tirs de mousqueterie.

Le troisième moment permet aux dignitaires du pays et aux représentants des nations étrangères, en ordre protocolaire, de rendre hommage au prince, avant de participer au banquet fastueux, long moment de communion ritualisée entre les privilégiés conviés à la table princière et le peuple admis à la distribution des reliefs. À l'extérieur du palais, la parade militaire se poursuit une partie de la nuit.

Le lendemain, la première partie des festivités revêt un caractère strictement religieux. Une procession d'action de grâce, à l'issue d'une grand-messe et d'un *Te Deum*, emmène le prélat à l'extérieur de la cathédrale pour manifester aux ouailles sa présence, précédant celle du Saint-Sacrement. Y prennent part tant les membres du clergé primaire et secondaire que les représentants de l'État noble et des pouvoirs urbains. En 1613, les participants assistent sur la place du Marché à un spectacle destiné à "honorer une action sy pieuse par quelque religieuse galanterie assortie à cette sainte cérémonie". Quatre tableaux bibliques, inspirés d'un scénario précédemment mis au point à l'occasion d'une procession au Saint-Sacrement<sup>18</sup>, proposent l'évocation conjointe de la dévotion eucharistique et de la mission sacerdotale et royale du pasteur<sup>19</sup>. Les uns peuvent y lire l'apothéose théologico-politique de la révérence exigée du peuple à l'égard du Corps du Christ et de la personne du prince, revêtus d'égale majesté. D'autres espèrent plutôt rappeler au prélat les devoirs de sa charge et les attentes de son peuple, tant au spirituel qu'au temporel.

De retour au palais, le prince reçoit un nouvel hommage des autorités communales, tandis qu'à l'extérieur fontaines de vin et reliefs des banquets offerts à ses sujets confortent momentanément son image de père généreux. En 1581, Ernest assiste au plantureux banquet donné par son conseil privé. Machineries sophistiquées et allégories sucrées y sont convoquées pour

18. Gilles de BOCHOLTZ, *Poemata varia latina [...]*, Liège, 1931.

19. BuL, ms. 162 A, f<sup>os</sup> 244-245. A. AUDA, *La Musique et les musiciens [...]*, op. cit., p. 197-198.

honorer la famille de Bavière. Les préparatifs du festin offert au palais à l'occasion de l'avènement de son neveu occupent une demi-année. Les festivités gastronomiques se prolongent plusieurs jours, chaque instance de pouvoir cherchant à impressionner la cour princière de sa munificence<sup>20</sup>.

Durant ces journées, la ville triomphe : elle a reçu de son prince toutes les promesses sollicitées, elle a fait reconnaître la légitimité de ses privilèges et la puissance de ses édiles, elle pavoise donc sous des dehors de prospérité retrouvée. Les cérémonies colorées et tonitruantes la font s'extraire de l'ordinaire pour un temps d'exception, où les prétentions semblent satisfaites et les espoirs permis. La population en fête, pourtant maintenue à distance respectable des élites, croit encore à une participation possible de ses représentants à l'exercice du pouvoir en principauté et surtout à une réelle prodigalité de la part du nouvel élu. En cet instant d'orchestration symphonique entre les forces en présence, l'union des partis semble se réaliser, sous couvert d'une joie unanimement partagée. La fête joue donc le rôle voulu par le pouvoir urbain pour renforcer, fut-ce de façon éphémère, un sentiment de cohésion sociale.

Le règne des premiers Wittelsbach coïncide à Liège avec les premiers balbutiements de la Réforme catholique, soutenue du bout des lèvres par le chapitre cathédral, mais promue par les représentants de l'évêque et développée, sur le terrain, par les curés de paroisse et les réguliers. Ces derniers misent sur l'efficacité d'une certaine théâtralisation du culte, propre à mettre en émoi la sensibilité du bon peuple et de susciter, en conséquence, actes de foi et témoignages de soumission.

Les processions sont comme partout des grands moments de mise en scène du culte public. Extraordinaires, elles peuvent l'être lorsqu'elles répondent à un besoin particulier<sup>21</sup>, indépendamment des obligations imposées

**20.** Théodore GOBERT, "Banquets officiels aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> s. à Liège", *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. XXXVII, 1907, p. 337-360.

**21.** Philippe GÉMIS, *Contribution à l'histoire des processions liégeoises (1526-1946)*, mémoire inédit, Université de Liège, 1987-1988. Les processions extraordinaires peuvent revêtir un caractère privé ou public. Les processions extraordinaires privées, organisées pour implorer la miséricorde divine en temps de guerre, lors d'accidents météorologiques ou en actions de grâce, ont lieu presque toujours un dimanche, à l'initiative des chanoines, dans les cloîtres de la cathédrale. Leur nombre se multiplie au XVIII<sup>e</sup> siècle. Les processions extraordinaires publiques revêtent un faste tout particulier : processions jubilaires, processions en action de grâce, implorations, amendes honorables (à la suite de des profanations, d'une statue de la Vierge en 1597 [BuL, ms. 1019, p. 294] ou du Saint-Sacrement en

par le calendrier liturgique, mais aussi par le déploiement de fastes hors du commun, qui peut faire d'un événement récurrent un moment d'exception. Celles de la Fête-Dieu touchent particulièrement la population liégeoise, dont les promoteurs chatouillent le sentiment national en rappelant l'histoire de son institution au diocèse de Liège dès 1246 par l'évêque Robert de Thourote, à l'initiative de Julienne de Cornillon, avant son inscription au calendrier de l'Église universelle en 1264.

Sous l'Ancien Régime, la dévotion publique des Liégeois au Saint-Sacrement se concrétise, de manière assez classique, par l'érection de deux confréries<sup>22</sup>, l'instauration des prières de Quarante Heures<sup>23</sup>, l'organisation de processions annuelles et la célébration de jubilés. "Jour de triomphe annuel"<sup>24</sup>, la Fête-Dieu constitue le sommet liturgique de la vie religieuse à Liège et l'occasion pour chacun de manifester sa dévotion autant que de paraître à sa juste place dans la hiérarchie de l'Église et de la cité. Aussi ceux qui en occupent les premiers rangs sont-ils soucieux d'y voir respecter l'ordre voulu par Dieu, sans pour autant arriver à maîtriser la liesse populaire comme ils le souhaiteraient. Dans la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle, elle s'exprime encore haut et clair sous diverses formes, à commencer par la représentation, sonore et chatoyante, des corps de métiers, des gens en armes et des édiles commu-

1669 [BuL, ms. 1013, f<sup>os</sup> 218-219] et en 1677 [BuL, ms. 1013, f<sup>os</sup> 302-303]), processions d'inauguration puis de clôture d'un synode, processions commémoratives (célébration du millénaire de la mort de saint Lambert, patron du diocèse, le 7 septembre 1696 [BuL, ms. 1019, f<sup>o</sup> 838]), processions funèbres (transfert de la dépouille de Marie de Médicis en 1643 [BuL, ms. 174 c, f<sup>os</sup> 640-641]), processions en l'honneur d'une béatification ou canonisation (celles de Pierre d'Alcantara en 1669 [Archives de l'État à Liège, *Cathédrale*, Secrétariat, 52, f<sup>o</sup> 248, 23 octobre 1669] ou des martyrs de Gorkum en 1676 [BuL, ms. 440, f<sup>o</sup> 313 r<sup>o</sup>]), processions en l'honneur d'un événement particulier (transfert d'une statue de la Vierge par les Jésuites en 1649 [Alard LE ROY, *Nostre Dame de Grace*, Liège, 1651, p. 2-7], procession organisée en 1720 pour célébrer le passage de captifs turcs [BuL, ms. 1013, f<sup>o</sup> 406]).

**22.** La confrérie du Saint-Sacrement de Liège, affiliée à l'archiconfrérie fondée à Rome en l'église S. Maria sopra Minerva le 22 décembre 1573, voit ses privilèges publiés en mars 1575. Chaque troisième dimanche du mois, une procession entraîne les confrères dans un aller-retour entre Saint-Martin et la cathédrale. L'association de l'Adoration perpétuelle sera érigée en 1765, à l'initiative du chanoine Gilles de Hubens. Voir *Abrégé historique des illustres confréries de l'Adoration perpétuelle de l'auguste sacrement des autels et sur-tout de celle érigée dans l'Insigne Eglise Collégiale de Saint Martin de Liège, en 1765*, Liège, J.-A. Gerlache, 1781 ; P. GÉMIS, *Contribution à l'histoire [...], op. cit.*, p. 264-268 ; Jean-Pierre DELVILLE, "La confrérie du Saint-Sacrement", *Saint-Martin. Mémoire de Liège*, Liège, 1990, p. 165 et 170.

**23.** Recommandées par le nonce de Cologne, elles seront célébrées à partir de 1614, à l'initiative de la Compagnie de Jésus, qui met en scène pour l'occasion une procession historique. Cf. Henri DESSART, "La visite du diocèse de Liège par le nonce Antoine Albergati (1613-1614)", *Bulletin de la commission royale d'Histoire*, t. 124, p. 35-36. BuL, ms. 1003, f<sup>o</sup> 213 v<sup>o</sup> et ms. 991, f<sup>o</sup> 142 r<sup>o</sup>.

**24.** Jacques CORET, *Les Merveilles arrivées dans le ciel et sur la terre à l'institution de la feste du très-Saint Sacrement [...]*, Liège, P. Danthez, 1694, p. 67.

naux à la procession, où figurent également les chanoines de la cathédrale, ceux de Saint-Martin et des six autres collégiales, escortés d'un clergé séculier et régulier en nombre croissant.

Si la ville se métamorphose pour accueillir son prince, elle n'hésite pas à pavoiser tout autant pour honorer son "Roi de gloire". Aussi procède-t-on au nettoyage des rues, bientôt ornées de "mais" et ramées, parfois indûment coupées dans les sous-bois privés<sup>25</sup>. Les paroissiens décorent leurs églises de branchages, de tissus et d'étendards et dressent des baldaquins colorés. Les festivités sont annoncées par voie d'affiches. Une grande participation est souhaitée en même temps que les autorités redoutent les dérèglements d'une foule incontrôlable<sup>26</sup>.

L'historien Barthélemy Fisen, de la Compagnie de Jésus, attribue au culte public rendu conjointement par les pouvoirs urbains et ecclésiastiques, au cœur même de la cathédrale, l'un des caractères exceptionnels des cérémonies liégeoises. "Les Liégeois, qui ne laissèrent pas facilement perdre l'honneur qu'ils se sont acquis, semblent avoir pratiqué ces choses qui ne sont si communes avec les autres. Premièrement afin que l'appareil de la fête soit plus illustre en la procession de Messieurs les chanoines de la cathédrale, quand quatre troupes des citoyens armés ont conduit le tressaint Sacrement en pompe militaire parmi les rues principales de la Cité, elles passent au travers de l'Église de S. Lambert aux sons de tambours et un choisi d'entre'eux renouvelle les serment militaire devant le Prince, les Chanoines, le Mayeur et les deux Bourguemaistres"<sup>27</sup>.

La procession traduit bien les liens censés unir la cité à l'Église de Liège, conduisant les participants de Saint-Martin à la cathédrale par les rues pavoisées de la ville. À partir de 1637, les magistrats et le chapitre cathédral décident d'un autre serment, cette fois prononcé par les représentants des métiers. L'occasion se présente pour ces corporations d'associer confession

**25.** "Ordonnance de Maximilien-Henri de Bavière, 8 mai 1655", *Recueil des ordonnances du Pays de Liège [...]*, op. cit., série 2, t. III, 1872, p. 242.

**26.** Jean-Henri MANIGART, *Praxis pastoralis seu Manipulus Theologiae [...]*, Liège, S. Bourguignon, [1673], 1752, t. I, p. 533-537.

**27.** En outre, chaque paroisse s'honore d'organiser sa propre procession, dans les semaines qui suivent la solennité, "si que outre la solennité qui se fait partout durant l'octave, la célébrité de la fête dure presque deux mois". Cette inflation trouve sa justification dans la nécessité de contrer l'offensive protestante, tout en manifestant une fidélité sans faille au passé glorieux de la ville. Cf. Barthélemy FISEN, *S[ainte] Iulienne ou l'Institution de la Feste du Très-Saint et auguste sacrement laquelle lui fut premièrement révélée*, trad. François Lahier, Liège, H. Tournay, 1645, p. 316-318.

de foi et affirmation de leurs privilèges dans un rappel solennel, en présence du Christ et des membres de son corps.

Mais les princes n'apprécient guère cette confusion des genres, pas plus que la mise en scène fastueuse des prétentions de contre-pouvoirs concurrents. Leur officiel engagement d'évêque en faveur d'une réforme de la vie religieuse va leur permettre de réguler, au nom de la bienséance et de la révérence due à la majesté divine, des pratiques susceptibles de ternir l'éclat de leur autorité, de plus en plus portée à l'absolutisme. Dès 1644, Ferdinand de Bavière publie une constitution pour "veiller à la décence" dans l'organisation des processions. Les débordements y sont sévèrement condamnés, particulièrement ceux occasionnés par certaines femmes accusées de trouble à l'ordre public. Le prince-évêque y interdit la présence de gens en armes, de cavaliers et de fanfares. Tout rassemblement corporatif, même dans les processions, est prohibé dès 1649<sup>28</sup>. En 1666, la présence de reliques et de statues dans une procession où figure le Saint-Sacrement n'est plus autorisée, pas plus que la mise en tableaux de scènes de la vie du Christ ou des saints, source d'indécences commises par les figurants<sup>29</sup>. Rien ne doit distraire les fidèles lors du passage du vénérable. Les édits se multiplient à l'encontre de toute insertion d'éléments profanes dans ces manifestations religieuses, dont le haut clergé souhaite pouvoir superviser l'organisation de manière exclusive. En 1684, le successeur de Ferdinand règle l'organisation des processions, censées devenir des cérémonies purement religieuses<sup>30</sup>. Le bas clergé, de tendance janséniste, applaudit à ce regain de rigueur, certes imposé au nom d'une nécessaire réforme mais également voulu pour assurer une totale reprise en main des cérémonies religieuses par l'autorité ecclésiastique.

La fin du XVII<sup>e</sup> siècle marque un tournant décisif dans l'organisation des festivités publiques. Si tous les regards sont invités à se tourner vers le Saint-Sacrement, unique source de salut, l'attachement du peuple est également censé se concentrer sur la personne du prince, seul à même d'assurer le maintien de la paix par l'exercice d'un pouvoir fort et absolu. Les céré-

**28.** Mathieu-Guillaume de LOUVREX, *Recueil contenant les édits et règlements faits pour le pais de Liège et comté de Looz par les évêques et princes, tant en matière de police que de justice*, Liège, E. Kints, t. I, 1714, p. 76.

**29.** J.-H. MANIGART, *Praxis pastoralis [...]*, *op. cit.*, t. I, p. 533-537.

**30.** M.-G. DE LOUVREX, *Recueil [...]*, *op. cit.*, p. 85-88.

monies destinées à célébrer le culte divin et la soumission au souverain se recentrent autour de la notion de “monarque”. Il est dès lors mis un terme à une économie du pouvoir fondée sur un spectacle qui permettrait à des voix discordantes de résonner<sup>31</sup>. Les “joyeuses entrées” n’ont plus cours à Liège dans la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> siècle, marquée par le règne de Maximilien-Henri de Bavière (1650-1688), particulièrement éprouvant pour ses sujets, et celui, mieux accueilli des milieux jansénistes, du liégeois Jean-Louis d’Elderren (1688-1694). Lorsque son successeur, un nouveau Wittelsbach, arrive à Liège, il ne s’agit plus pour lui d’afficher sa présence physique ni d’établir un dialogue avec les pouvoirs locaux, mais de manifester, par des cérémonies extraordinaires, la présence réelle d’une autorité absolue. Le récit de son avènement révèle de profondes modifications dans la conception de festivités caractérisées par une évidente mise à distance entre la foule et le prince<sup>32</sup>. Le 24 octobre 1694, Joseph-Clément de Bavière reçoit les congratulations des autorités locales, avant de faire son entrée, selon la tradition, par la porte Saint-Léonard. La composition du cortège et les rites ont toutefois été entièrement repensés. Un nombre imposant de carrosses figure dans le défilé où prennent place non seulement les membres de l’entourage princier et de la noblesse liégeoise, mais aussi les députés des trois états et les bourgmestres. Ces derniers n’encadrent plus le prince, que la foule, contenue par une double haie d’hommes armés, tente d’apercevoir dans la dernière voiture, éclairée de flambeaux et entourée de hallebardiers. La journée se termine au palais pour les élites, tandis que la ville est sobrement illuminée, en raison de la “modestie du temps”<sup>33</sup>. Le lendemain, après avoir juré la capitulation, en privé, au chapitre de la cathédrale, le prince est accueilli au chœur pour un *Te Deum*, avant de rentrer directement au palais. Aucune procession n’est inscrite au programme. Le jour suivant, consacré aux congratulations des corps constitués, est un événement de cour, sans prise de contact avec les sujets. Les Liégeois devront attendre le 1<sup>er</sup> novembre pour voir leur prince assister à la clôture des célébrations, après la pompeuse cavalcade organisée par les élèves du collège des jésuites<sup>34</sup>. Soucieuse de rentrer en grâce auprès de Joseph-Clément, après avoir soutenu la candidature de son concurrent, la Compagnie lui offrira quelques mois plus tard un spectacle dramatique, destiné à exprimer les aspirations de la nation après un demi-siècle de déso-

**31.** Cf. M.-F. WAGNER et D. VAILLANCOURT (éd.), *Le Roi dans la ville. Anthologie des entrées royales dans les villes françaises de province (1615-1660)*, Paris, 2001, p. 9-11.

**32.** Relation détaillée dans BuL, ms. Delvaux 1019, t. V, f<sup>os</sup> 829-831.

**33.** Liège vient de subir les assauts répétés des armées françaises.

**34.** Cf. M.-F. WAGNER et C. MAVRIKAKIS (éd.), *Le Spectacle politique dans la rue : événements, rituels et récits*, Montréal, 2005.

lation. Tragédie en cinq actes, entrecoupée d'intermèdes musicaux formant les trois actes d'un opéra<sup>35</sup>, *Joseph sur le Trône* célèbre le nouveau libérateur, seul capable de restaurer la paix et de sauver la foi, devant un public ciblé, désormais accueilli au théâtre<sup>36</sup>.

Préoccupés de restaurer leur image de marque dans la ville et d'entamer une lutte sans merci contre le parti janséniste, les jésuites deviennent, comme partout, les ordonnateurs de cérémonies extraordinaires particulièrement réussies. Au triomphe du prince répond celui, célébré avec faste, du roi des rois. En 1700, à l'occasion de la dédicace de leur nouvelle église, vouée au Saint-Sacrement, une procession historique parcourt les rues de la ville pour rejoindre les lieux symboliques de la cité : cathédrale, palais et hôtel de ville<sup>37</sup>. "Parmi les fanfares, les trompettes, les bruits des boîtes, les illuminations, les feux d'artifices et autres semblables marques de sainte réjouissance", la présence triomphante du Corps du Christ est manifestée au cœur d'un espace urbain à nouveau transfiguré. Le passé glorieux de la nation est convoqué pour célébrer la dévotion séculaire de la ville au Saint-Sacrement, tandis que la Compagnie gagne en visibilité auprès d'une foule passablement éblouie. Malgré les interventions réitérées des autorités épiscopales au siècle précédent, l'usage perdure des chars de triomphe et scènes historiées dans les processions au Saint-Sacrement<sup>38</sup>.

La guerre de la Succession d'Espagne amène bientôt le prince à choisir l'alliance française, ce qui lui vaut un exil politique de 1702 à 1715<sup>39</sup>. De nouvelles festivités sont à l'ordre du jour pour célébrer son retour triomphant<sup>40</sup>. Un faste plus luxuriant est ici déployé aux fins de restaurer l'honneur du prince et proclamer la magnificence de son pouvoir aux yeux de ses sujets. La cour princière domine en nombre dans un cortège où défile

**35.** Publié en entier dans Edmond VANDER STRAETEN, *La Musique aux Pays-Bas avant le 19<sup>e</sup> siècle*, Bruxelles, 1875, t. III, p. 50 et *sqq.*

**36.** Cf. Marie-France WAGNER, "Fragments de l'image du prince juste dans les collèges jésuites de Bordeaux et de Toulouse", dans M.-F. WAGNER et P.-L. VAILLANCOURT (éd.), *De la grâce et des vertus*, Paris, 1998, p. 107-145.

**37.** *L'ouverture ou la consécration solennelle de la nouvelle église des Pères de la Compagnie de Jésus à Liège dédiée au Saint-Sacrement de l'autel*, s.l., [1700].

**38.** Le 31 juillet 1701, à la procession du Saint-Sacrement de la paroisse Saint-Rémy, plusieurs chars de triomphe représentant la vie du saint patron précèdent celui de la Vierge Consolatrice des Affligés, avant le passage du Saint-Sacrement. Cf. L. HENDRIX, *Notre-Dame de Saint-Remy, Consolatrice des Affligés. Son Histoire, son culte*, Liège, 1925, p. 28.

**39.** Bruno DEMOULIN, *Politique et croyances religieuses d'un évêque et prince de Liège. Joseph-Clément de Bavière (1694-1723)*, Liège, 1983.

**40.** *Relation de l'entrée triomphante de S. A. S. E. de Cologne, etc. dans sa Cité de Liège, le 16 janvier 1715*, Liège, J.-Fr. Milst, 1715.

un concours impressionnant de carrosses. Le rôle protocolaire réservé aux bourgmestres, qui escortent à pied la voiture princière, traduit bien l'affaiblissement de leur autorité. Les clés de la ville sont remises au prince, sans que soit davantage manifesté de rapport de forces entre les deux pouvoirs.

La foule, dont on souhaite solliciter l'émotivité, est invitée à admirer la métamorphose du centre urbain en ville de lumière, soudain surgie des ténèbres à l'arrivée d'un disciple du Roi-Soleil. Avec lui, ses sujets sont en devoir d'espérer le rétablissement de la paix que symbolise, en plus des rameaux d'olivier et autres colombes, l'usage détourné des pièces d'artillerie, appelées à faire écho aux autres éléments sonores de la fête. "Ces instruments guerriers, qui mêlans leurs sons mélodieux avec ces tourbillons de feux volans et ces bruyantes décharges nous donnent l'idée d'un combat charmant qui chatouille les sens et remue les cœurs, au lieu de blesser et de tuer les corps."<sup>41</sup>

Pyramides ardentes et montagnes de feux, dressées tant par le chapitre que par le magistrat, rappellent la suprématie éclatante du monarque dont la puissance se retrouve glorifiée par les tableaux, emblèmes, hiéroglyphes et autres inscriptions "marquant l'époque du rétablissement de son autorité"<sup>42</sup>. Aux sons et lumières jouant d'une symbolique du clair-obscur, immédiatement accessible aux sens, s'ajoute la mise en œuvre d'un décor savant, destiné à une élite érudite. Le palais, concepteur d'une nouvelle représentation du prince – astre solaire et nouveau Moïse –, en fera publier par la suite une description détaillée, avec le relevé complet des chronographes et inscriptions<sup>43</sup>.

Au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, il n'est plus question pour le prince de mise en scène démonstrative mais de célébration d'un triomphe consommé. Lors de l'avènement du prince, les cortèges se réduisent aux déplacements nécessaires entre le palais et la cathédrale. Les rites se déroulent en privé, dans la salle capitulaire ou dans les appartements princiers. Seul le *Te Deum* demeure accessible au public. Le clou des réjouissances se situe plutôt en soirée, quand la ville resplendit des illuminations et des feux d'artifices. Le souverain et sa

**41.** Préface à la *Relation de l'entrée triomphante [...]*, p. 7. Cf. Alain BOUREAU, "État moderne et attribution symbolique : emblèmes et devises dans l'Europe des XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles", *Culture et idéologie dans la genèse de l'État moderne*, Rome, 1985, p. 155-178.

**42.** *Ibid.*

**43.** Cf. Mc Allister W. JOHNSON, "Essai de critique interne des livres d'entrées français au XVI<sup>e</sup> siècle", *Les Fêtes de la Renaissance*, t. III, p. 187-200.

cour, eux-mêmes devenus spectateurs de la mise en scène du pouvoir princier, effectuent un tour de ville nocturne pour admirer les décors lumineux. Au sommet de sa puissance éclatante, le prince ne se laisse plus approcher. Il passe dans les rues, inaccessible aux regards de ses sujets<sup>44</sup>.

Sa présence, subtilement associée à celle, sacramentelle, du Corps du Christ, est célébrée avec faste en 1746. Cette année jubilaire voit se succéder une série de festivités destinées à commémorer le cinq centième anniversaire de la Fête-Dieu. Une première procession extraordinaire est organisée en avril, à l'occasion de la translation à Liège d'une relique de Julienne de Cornillon<sup>45</sup>. À partir du 9 juin, et durant deux semaines, les Liégeois se pressent à Saint-Martin pour participer aux offices et entendre les prédications. Deux processions solennelles sont organisées les 12 et 19 juin. Arrivé en carrosse, précédé de sa cour, le prince-évêque Jean-Théodore de Bavière prend place, sous un dais, dans le chœur de la collégiale. À l'issue de la messe, "pendant [que] le Canon de la cité, les boîtes et les cloches de toutes les Églises ne [cessent] de se faire entendre"<sup>46</sup>, c'est bien le Saint-Sacrement qui se trouve sous le dais, gardant la préséance dans l'ordonnancement d'une procession, où le prélat, "en habit de galla, toutefois", lui cède tout juste le pas. Son apothéose personnelle a lieu deux semaines plus tard, à l'occasion de la remise du chapeau de cardinal<sup>47</sup>. Les festivités organisées à la cathédrale et au palais, où se succèdent banquets et concerts réservés à l'entourage princier, sont manifestées à l'extérieur par des tirs d'artillerie, des sonneries de cloches et illuminations des tours de Saint-Lambert<sup>48</sup>. Il n'est plus l'heure de communier avec le peuple, fut-ce de manière éphémère. La magnificence se célèbre désormais sous les ors des appartements princiers ou au pied des autels majeurs somptueusement décorés. Elle rayonne et retentit au-dehors aux yeux d'une foule invitée à tourner ses regards en direction du palais vers l'unique source de ce son et lumière.

Lorsqu'en 1766 des cérémonies extraordinaires sont organisées pour célébrer l'inauguration de la confrérie de l'Adoration perpétuelle, une procession

44. À propos des avènements de Jean-Théodore de Bavière (1744) et de Charles d'Oultremont (1764), voir Jean-Christian OPHOVEN, *Continuation du Recueil héraldique des [...] Bourgmeîtres de [...] Liège [...]*, Liège, Veuve S. Bourguignon, 1783, p. 66-69 et 155-160.

45. Liège, Cure de Saint-Martin, III, 7. E. MARÉCHAL, "Relation du cinquième centenaire de l'institution de la Fête-Dieu [...]", *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de Belgique*, t. XXVII, 1898, p. 211-233.

46. J.-C. OPHOVEN, *Continuation du Recueil [...]*, op. cit., p. 79.

47. *Relations des cérémonies qui ont été observées à l'occasion de la barette et du chapeau*, Liège, 1746.

48. J.-C. OPHOVEN, *Continuation du Recueil [...]*, op. cit., p. 82.

rassemble une fois de plus tous les corps constitués. Il n'est plus question de liesse populaire ni de mises en scène luxuriantes. Le triomphe du Saint-Sacrement et du prince se trouvent étroitement associés sur les marches de l'hôtel de ville, métamorphosées en reposoir, d'où le prélat, ostensor en main, bénit la foule. "Liège, accoutumée à la magnificence des spectacles de religion, n'en vit peut-être jamais un si magnifique, ni si édifiant que celui qui décore ce jour tant désiré<sup>49</sup> [...] Mais ce qui fut le plus bel ornement de cette cérémonie, ce fut l'ordre, la décence, la modestie qui y régna<sup>50</sup>". Vingt ans avant la chute, prince et chapitre semblent unis devant leurs sujets dans la célébration régulée d'un même culte au Corps du Christ, divin opérateur de rassemblement. Mais lorsque le peuple s'incline à l'élévation du Saint-Sacrement, c'est aussi devant le souverain qu'il est invité à se prosterner, dans un même acte d'allégeance, les mises en scène épurées concourant à faire converger les regards en direction du pouvoir, doublement incarné en la personne de Fils de Dieu et du prince-évêque.

À l'occasion de manifestations ordonnées à des fins religieuses et politiques, des pratiques cérémonielles s'articulent donc pour célébrer un idéal, faire mémoire d'un passé fondateur, construire un avenir meilleur et conférer au présent une apparence d'adéquation entre le vécu et les aspirations des uns et des autres. On se prend à rêver d'ordre et d'harmonie dans l'Église comme dans l'État, chaque corps espérant retirer du jeu un surcroît de pouvoir. Des cérémonies extraordinaires vont ainsi transfigurer des rapports de force entre différentes instances pour susciter un sentiment éphémère d'ordre, de cohésion, d'unité au cœur de luttes et de conflits. Le climat ainsi pacifié s'inscrit dans un milieu urbain lui-même métamorphosé pour l'occasion. En deux siècles, on passe de spectacles extraordinaires, susceptibles d'émouvoir les sens et de toucher les cœurs, où la communion espérée entre les membres du corps s'incarne dans une fête offerte à tous, à des cérémonies plus raisonnées et réfléchies, où des artifices habilement sélectionnés visent à renforcer, sous les yeux d'un peuple spectateur, une extraordinaire centralisation du pouvoir, au ciel comme sur la terre.

49. Jean BERTHOLET, *Histoire de l'Institution de la Fête-Dieu [...]*, Liège, J. A. Gerlache, 1781, p. 202.

50. *L'Eucharistie vengée ou l'Adoration perpétuelle tant pour servir à l'instruction des fidèles que pour les exciter à la plus tendre piété au Saint-Sacrement*, Liège, J.-F. Bassompierre, 1779, p. 90.

# TABLE DES MATIÈRES

LES AUTEURS		7
INTRODUCTION	Bernard Dompnier <i>Déchiffrer</i>	9

---

## PREMIÈRE PARTIE

### La Solennisation, ses Objets et ses Moyens

1	Jean-Yves Hameline <i>La distinction ordinaire / extraordinaire dans les textes rubricaux, les cérémoniaux, et chez leurs commentateurs autorisés</i>	19
2	Xavier Bisaro <i>Une forme de beauté du mort au XVIII<sup>e</sup> siècle : les recensions de pratiques cantorales</i>	33
3	Stefano Simiz <i>Une grande cérémonie civique et dévote : la Fête-Dieu aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles</i>	47
4	Alexis Meunier <i>Nécessités publiques ou "dévotion des peuples" : les polémiques autour de l'exposition fréquente du Saint-Sacrement</i>	63
5	Albrecht Burkardt <i>Les fêtes de translation des saints des catacombes en Bavière (XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles)</i>	79
6	Dominique Dinet <i>Expositions et transferts de reliques dans les diocèses d'Auxerre, Langres et Dijon (XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles)</i>	99
7	Sylvie Granger <i>La Feste de Madame Sainte Cécile (Le Mans, 1633)</i>	113

8	Benoît Michel <i>La musique des cérémonies extraordinaires toulousaines d'après les relations de fêtes éditées dans cette ville aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles</i>	133
9	Claude Noisette de Crauzat <i>L'orgue et les cérémonies extraordinaires du catholicisme baroque en France</i>	153
10	Joseph Scherpereel <i>Fastes de la musique religieuse à Lisbonne sous l'Ancien Régime</i>	163

---

**DEUXIÈME PARTIE    Le Catholicisme, La Cité, la Politique**

11	Stefania Nanni <i>Des cérémonies pour la "guerre juste"</i>	183
12	Marc Favreau <i>Le catholicisme et les artistes français aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles : les cérémonies extraordinaires à l'Académie royale de Peinture et de Sculpture</i>	207
13	Fernando Negro del Cerro <i>La sacralisation de la monarchie catholique. Les cérémonies religieuses au service de la couronne dans les églises madrilènes au XVII<sup>e</sup> siècle</i>	229
14	Annick Delfosse <i>Élections collectives d'un "Patron et Protecteur". Mises en scène jésuites dans les Pays-Bas espagnols</i>	243
15	Marie-Élisabeth Henneau <i>Fastes princiers et culte eucharistique au pays de Liège : cérémonies baroques au cœur d'une principauté ecclésiastique des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles</i>	261
16	Marie-Hélène Colin <i>Les cérémonies extraordinaires à Verdun vues par un chanoine de la cathédrale</i>	277
17	Philippe Martin <i>La "mort" d'un duc de Lorraine</i>	293
18	Frédéric Meyer <i>Le grand pardon de Notre-Dame de Liesse d'Annecy aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles : jubilé septennal et fête civique à l'époque baroque</i>	313

- 19 Marcella Campanelli  
*Espace sacré et espace urbain  
dans les cérémonies religieuses de la Naples baroque* **333**
- 20 Elisa Novi Chavarria  
*Les rituels de vêtue à Naples à l'époque baroque* **349**

**TROISIÈME PARTIE****Modèle romain et Usages locaux**

- 21 Maria Antonietta Visceglia  
*Les cérémonies comme compétition politique  
entre les monarchies française et espagnole  
à Rome, au XVII<sup>e</sup> siècle* **365**
- 22 Martine Boiteux  
*Funérailles féminines dans la Rome baroque* **389**
- 23 Bernadette Majorana  
*Entre étonnement et dévotion. Les fêtes universelles  
pour les canonisations des saints  
(Italie, XVII<sup>e</sup> siècle et début du XVIII<sup>e</sup> siècle)* **423**
- 24 Paola Vismara  
*Les splendeurs de la dévotion à Milan.  
Du baroque aux Lumières* **443**
- 25 Michel Cassan  
*Les fêtes de la canonisation d'Ignace de Loyola  
et de François Xavier dans la province d'Aquitaine (1622)* **459**
- 26 Marie-Claire Mussat  
*Les fêtes de canonisation de sainte Jeanne de Chantal  
à Rennes en 1768 : une scénographie "opératoire"  
entre dévotion et démonstration* **477**
- 27 José Pedro Paiva  
*Les entrées des évêques dans leurs diocèses  
dans l'Europe moderne : une vision comparée* **495**
- 28 Stéphane Gomis  
*Les entrées solennelles des évêques  
dans la France des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles* **509**
- 29 Christophe Maillard  
*La fête de la Saint-Martin d'hiver à Saint-Martin de Tours  
au XVIII<sup>e</sup> siècle : le maintien d'une liturgie particulière  
dans le plus illustre chapitre collégial de France* **525**

**Table des matières**

30	Daniel-Odon Hurel <i>Cérémonies extraordinaires dans le monachisme bénédictin aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles</i>	<b>545</b>
31	Pierre Ragon <i>Les fêtes de béatification et de canonisation en Nouvelle-Espagne (XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles)</i>	<b>563</b>

---

CONCLUSION	Bernard Dompnier <i>Les cérémonies, la piété et la culture</i>	<b>579</b>
------------	---	------------

---

TABLE DES ILLUSTRATIONS		<b>599</b>
TABLE DES MATIÈRES		<b>601</b>



Q

uelques décennies seulement après le concile de Trente, le culte catholique commence à se revêtir d'un faste jusqu'alors inégalé. Mises en scène, musique et décors temporaires concourent à la splendeur d'un cérémonial qui trouve son apothéose dans les solennités qui échappent au cycle liturgique (canonisations, jubilés, funérailles, sacres...). Ce volume se propose de scruter les cérémonies extraordinaires à l'échelle de la catholicité entière et de croiser les approches disciplinaires pour mettre au jour les significations religieuses, culturelles et politiques des manifestations du culte, véhicule de l'identité du catholicisme dans le monde pluriconfessionnel des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles. Au-delà, ces études ont pour ambition de concourir à une meilleure intelligence de la civilisation du baroque.



Presses Universitaires Blaise-Pascal

*Collection Histoires croisées*

Bernard Dompnier, professeur d'histoire moderne à l'Université Blaise-Pascal et membre de l'Institut universitaire de France, est spécialiste de l'histoire du culte et des dévotions dans le catholicisme des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles.



ISBN 978-2-84516-403-1/PRIX 39 €